

DOM GUÉRANGER ET LE « MOUVEMENT LITURGIQUE »

VATICAN II : LA MISE EN ŒUVRE LA LITURGIE RESTAURÉE

1. DOM GUÉRANGER ET LE « MOUVEMENT LITURGIQUE »



Le jeune Prosper GUÉRANGER

La restauration de la liturgie romaine planifiée par Vatican II, trouve sa source dans ce qu'on a appelé le « mouvement liturgique ». Ce « mouvement » débute timidement au XIXe siècle, au moment où l'abbé Prosper Guéranger (1805-1875), ordonné prêtre le 7 octobre 1827 par Mgr de Montblanc, évêque de Tours¹, rêve d'une possible restauration de la vie bénédictine qui n'existait plus en France, la Révolution de 1789 l'ayant fait disparaître. Profitant de son séjour à Tours, le jeune abbé Guéranger souhaite se rendre à Marmoutier, sur la rive droite de la Loire, pour voir le monastère fondé au IVe

siècle par saint Martin. Mais il est déçu : du prestigieux monastère, il ne reste plus que des ruines sans grand intérêt. Cependant, c'est là que dans l'esprit de l'abbé Guéranger germe l'idée d'une restauration d'un monachisme qui, après les dévastations de 1789, pourrait prendre exemple sur ce qu'a fait saint Martin dans les Gaules pour redonner vie au catholicisme en France.

L'idée première du jeune abbé Guéranger est simple. Et comme tout ce qui est simple², elle est à la fois limpide et réfléchie. Voici comment il en parle : « L'idée me vint que si je pouvais réunir quelques jeunes prêtres, nous pourrions rétablir l'Ordre de Saint Benoît, avec l'Office divin³ et les études. »

La première étape va consister à créer une « association régulière », c'est-à-dire un groupe de prêtres se soumettant à une règle.

¹ Prosper Guéranger ne voulait pas être ordonné par l'évêque d'Angers qui était un ancien évêque constitutionnel. Quant à Mgr de La Myre-Mory, évêque du Mans, il est dans l'impossibilité d'assurer l'ordination en raison de sa santé chancelante ; il décèdera deux années plus tard.

² Le mot « simple » vient du latin « *simplex* » qui signifie « sans plis », c'est-à-dire sans complications inutiles.

³ L'expression « Office divin » employée par l'abbé Guéranger est celle qui était employée au moyen-âge pour désigner ce qui relevait des prières officielles dont le déroulement et la forme étaient transmises par l'Église. Le terme « liturgie » est employé pour la première fois par le cardinal Bona, en 1671, dans son ouvrage « *Rerum liturgicarum* ».



Le prieuré de Solesmes

Mais où établir cette « association » ? Il se trouve qu'à peu de kilomètres de Sablé, ville natale de Prosper Guéranger, se trouvent les bâtiments du XVIII^e siècle d'un prieuré. Miraculeusement épargné par les révolutionnaires⁴, ils sont en triste état et dominant la Sarthe ; ce sont les vestiges du monastère de Solesmes qui avait été fondé en 1010.

L'abbé Guéranger, né à Sablé, connaît bien l'endroit. C'était un but de promenade dominicale en famille ; il y est très attaché.

Apprenant que le prieuré en question est voué à être vendu et probablement détruit, il entend l'acquérir pour y établir son « association » qui, au départ, ne compte que quatre prêtres.

Nous sommes alors en 1833 et Mgr Carron, nouvel évêque du Mans qui succède à Mgr de La Myre-Mory, encourage l'entreprise de l'abbé Guéranger qui n'a alors que 28 ans et aucune idée précise de ce qu'est la vie monastique. C'est pourtant dès ce moment-là que va débiter le retour à la liturgie romaine. Car à Solesmes, on n'entend pas célébrer la liturgie en usage dans le diocèse du Mans, mais plutôt la liturgie romaine que l'abbé Guéranger a eu l'occasion de découvrir alors qu'il était jeune prêtre, secrétaire de Mgr de La Myre-Mory au Mans.

L'histoire de cette découverte mérite d'être racontée.

Alors que dans tous les diocèses, la liturgie romaine avait disparu et avait été remplacée par de multiples liturgies locales créées essentiellement aux XVII^e et XVIII^e siècles et d'où le jansénisme⁵ associé au quiétisme⁶ et au gallicanisme⁷

⁴ G. LENOTRE, *Sous la Révolution*, éd. Transitions, 2018.

⁵ Le jansénisme tient son nom de Cornelius Jansen, évêque d'Ypres (B) qui, sur la base d'une étude des œuvres de saint Augustin, avait développé une théologie se rapprochant des idées de Jean Calvin (1509-1564) sur la prédestination : Dieu destine certaines créatures au salut par la seule force de sa grâce et voue les autres (quoi qu'elles fassent) à la damnation.

⁶ Le quiétisme prône à une passivité spirituelle : il faut laisser Dieu agir librement dans les âmes, quand il veut, s'il veut et comme il veut.

⁷ Le gallicanisme est une doctrine née en France qui vise à une indépendance du clergé français (évêques en tête) par rapport à l'autorité papale et à sa subordination au pouvoir royal. À partir du XVII^e siècle, le mouvement se développe autour du couvent de Port Royal des Champs dont la supérieure, Mère Angélique Arnauld, appartient à une puissante famille dont l'influence finira par se faire sentir à Versailles. Blaise Pascal sera mêlé à ce problème politico-religieux pour la raison qu'une de ses sœurs est religieuse à Port Royal.

n'était pas toujours absent, elle avait été maintenue chez les Dames du Sacré-Cœur du Mans, une communauté où l'abbé Guéranger est appelé à célébrer la messe. Voulant respecter les usages de la communauté en question et ne pas être pris au dépourvu lorsqu'il sera à l'autel, l'abbé Guéranger tient à se familiariser avec le missel qui lui est présenté.

Dans un premier temps, la liturgie qu'il y découvre le laisse plutôt insensible : c'est une liturgie parmi toutes les autres qui sont alors célébrées et qui varient d'un diocèse à l'autre et souvent même d'une paroisse à l'autre au sein d'une même ville. Mais, l'abbé Guéranger finit par remarquer que la liturgie de la communauté mancelle, à la différence de celles qu'il connaissait, est d'une profondeur qu'il n'avait jamais trouvée jusqu'ici. Il lui découvre une « onction » qui est absente des liturgies diocésaines qui, dit-il, sentent trop le siècle avec tout ce qu'il a d'artificiel et d'instable. Or, cette liturgie est la liturgie romaine...

Qu'est-ce que l' « onction » dont parle l'abbé Guéranger ? C'est une qualité difficilement définissable. Disons que c'est une « ambiance », un « climat » qui s'enracine dans une parfaite convenance de la liturgie : celle-ci réalise ce qu'elle exprime. Cette convenance - qu'on pourrait aussi appeler justesse, harmonie ou encore droiture - est ce par quoi les fidèles peuvent entrer « dans » la liturgie avec une totale confiance parce qu'ils ressentent spontanément que c'est en elle que se trouve ce à quoi ils aspirent : l'ordre et la paix spirituelle établis sur les trois caractères de l'Église catholique : son unité, sa sainteté et son apostolicité.⁸

À Solesmes, le rite romain va être introduit d'une façon habile : la liturgie diocésaine du Mans ne donnant plus satisfaction à l'abbé Guéranger et la petite communauté naissante n'étant pas autorisée à prendre l'Ordo bénédictin puisqu'elle n'est pas monastique, elle va adopter l'Ordo romain. C'est un choix qui ne dérange personne puisqu'il se limite à une petite communauté et n'interfère pas sur les usages des paroisses diocésaines.

Par la suite, c'est à partir de ce qui se fera à Solesmes que la liturgie romaine, une fois redécouverte, pourra peu à peu retrouver sa place dans toutes les églises d'où elle avait été évacuée et pourra atteindre sa forme achevée quand les rites et les textes sacrés seront sublimés par les mélodies grégoriennes lesquelles sont, elles aussi, à redécouvrir et à corriger en ce XIXe siècle qui commence à s'intéresser à l'héritage médiéval.

⁸ Voir Saint JEAN-PAUL II, Lettre *Vicesimus quintus annus*.



Dom Guéranger Père Abbé

En 1837, les choses s'accélérent : l'abbé Guéranger reçoit de Rome, sous le pontificat de Grégoire XVI (1831 à 1846), le droit de faire de son association de prêtres établie à Solesmes une communauté bénédictine. Dans la foulée, il en devient le Père Abbé.⁹

Pour Dom Guéranger, la vie monastique à laquelle il aspire et qu'il propose doit être un chemin de sanctification par le culte divin en même temps qu'un moyen de

préserver et de promouvoir la culture dont l'histoire de l'Église est la référence.

Le jeune Père Abbé de Solesmes situe ainsi son œuvre dans le sillage laissé par les moines d'autrefois qui avaient amplement contribué à sauvegarder la culture chrétienne en des temps obscurs, afin que puissent être transmises aux générations futures les richesses de la foi catholique et de son expression liturgique.

Dans une lettre qu'il adresse en août 1833 au rédacteur de la « Tribune Catholique », Dom Guéranger expose l'esprit qui doit régner à Solesmes. Il écrit : « Avant d'admettre un homme dans notre société, nous ne nous enquérons point de sa façon de penser sur des questions que la souveraine autorité de l'Église a cru devoir laisser libres. Toutefois, nous exigeons de tous nos frères une entière soumission à toutes les décisions et à tous les enseignements du Siècle apostolique. »¹⁰

Au cœur de la vie monastique, Dom Guéranger entend donner à la liturgie la première place, comme le veut la Règle de saint Benoît : « *Nihil Operi Dei præponatur* » - rien ne doit avoir plus d'importance que l'Office divin, c'est-à-dire la liturgie dans son ensemble -. L'Abbé de Solesmes saisit que l'importance que doit avoir la liturgie est liée au fait qu'elle est le moyen le plus efficace de communiquer aux hommes le sens de la Tradition - ou mieux : le sens de la Transmission - par laquelle l'Église révèle sa nature, exprime sa doctrine et adresse à Dieu la louange qui lui est due.

⁹ Dom Prosper GUÉRANGER, *Mémoires autobiographiques (1805-1833)*, éd de Solesmes.

¹⁰ Dom Prosper GUÉRANGER, *Mélanges de liturgie, d'Histoire et de théologie (1830-1837)*, éd. de Solesmes.

C'est en effet par l'attention qu'ils portent à la liturgie en fonction de leurs capacités et de leurs dispositions personnelles que les fidèles peuvent puiser dans les rites



*La liturgie à Solesmes :
l'encensement au cours de la Messe
(rite de l'Offertoire)*

et les chants qui émanent des textes sacrés pour faire corps avec eux, les justes interprétations de la foi telles qu'elles ont été transmises et méditées dès les premiers siècles chrétiens, en particulier par les Pères de l'Église.

Pour Dom Guéranger, la liturgie est incontestablement l'écho de l'enseignement de Jésus et des Apôtres en même temps que l'œuvre de l'Esprit-Saint. C'est parce qu'il ont appris à en contempler le déroulement, à se laisser happer par son ordonnancement, que les fidèles de tous les temps ont pu acquérir en douceur une connaissance plus profonde de la doctrine de la foi chrétienne.¹¹ C'est en s'associant spirituellement à ce que font les ministres de l'autel qu'ils ont toujours bénéficié de grâces concrètes.¹²

Dans la liturgie célébrée selon le rite romain, les mélodies grégoriennes jouent un rôle capital. Le pape Léon XIII (1878-1903) dira d'elles que lorsqu'elles sont exécutées avec tout le soin dont on est capable, elles ont le pouvoir de former l'âme des choristes et des auditeurs à « l'esprit de liturgie » vécu dans l'intimité de la piété.¹³ Les pièces grégoriennes ne viennent donc pas s'ajouter à la liturgie : elles sont la composante orale du rite romain élevée à son plus haut degré d'expression et d'achèvement.

Dom Guéranger souhaitera toujours que les fidèles, qu'ils soient clercs ou laïcs, soient conduits dans cet « esprit de la liturgie » dont parlait Léon XIII, afin qu'ils puissent éprouver le désir de participer à la « *laus perennis* » dont le modèle est la liturgie céleste.

¹¹ « Dans l'expérience liturgique, le Christ Seigneur est la lumière qui illumine la route et dévoile la transparence du cosmos, tout comme dans l'Écriture. Les événements du passé trouvent dans le Christ une signification et une plénitude, et le créé apparaît pour ce qu'il est : un ensemble de traits qui ne trouvent leur expression la plus complète, leur pleine destination, que dans la liturgie. » Saint JEAN-PAUL II, Lettre apostolique *Orientale Lumen*, mai 1995.

¹² BENOÎT XVI, Exhortation *Sacramentum Caritatis*.

¹³ Cf. Bref *Nos quidem* à l'Abbé de Solesmes Dom Paul Delatte.



*Mgr Jean-Baptiste Bouvier
évêque du Mans de 1834 à 1854*

C'est l'évêque du Mans, Mgr Bouvier (1834-1854), qui va donner le signal de départ des travaux à entreprendre. Une vingtaine d'année après la reprise de la vie bénédictine à Solesmes, il demande à Dom Guéranger de l'aider à restaurer le « vrai chant liturgique » dans son diocèse.

Peu de temps auparavant, Grégoire XVI, pape de 1831 à 1846, avait confié à la « Congrégation française des Bénédictins » - autrement dit à la Congrégation de Solesmes nouvellement créée - le travail de « faire revivre les traditions liturgiques presque éteintes ».

Cependant, en France, la politique est devenue instable et dès 1860, sous le Second Empire devenu adepte d'un certain libéralisme, l'administration songe à supprimer nombre de congrégations religieuses : Gustave Rouland, ardent défenseur du néo-gallicanisme nommé ministre de l'Instruction publique et des Cultes, les accuse de ne se soumettre qu'à l'autorité de Rome et de contester celle du pouvoir politique en place.

C'est durant cette période difficile qu'en 1869 s'ouvre le premier concile du Vatican. Il va s'achever brutalement en 1870 quand les troupes italiennes envahissent Rome et que débute la guerre franco-prussienne. Durant ce bref concile, il ne sera fait aucune mention de la restauration du chant grégorien, la question principale étant celle de l'infaillibilité pontificale. Elle doit faire l'objet d'une définition dogmatique que Dom Guéranger a toujours jugé très nécessaire pour faire face aux différents courants, tant religieux que politiques, plus ou moins hostiles à la papauté.¹⁴

En 1880, sous la IIIe République durant laquelle sont votées les lois laïques qui deviennent les piliers d'un certain anticléricalisme, les religieux sont expulsés hors de leurs monastères. Plus de 6500 religieux sont ainsi dispersés et sont soit hébergés par des fidèles laïcs soit contraints de partir à l'étranger. À Solesmes, les

¹⁴ Dom GUÉRANGER, *Les origines de l'Église romaine*, Paris, 1836.

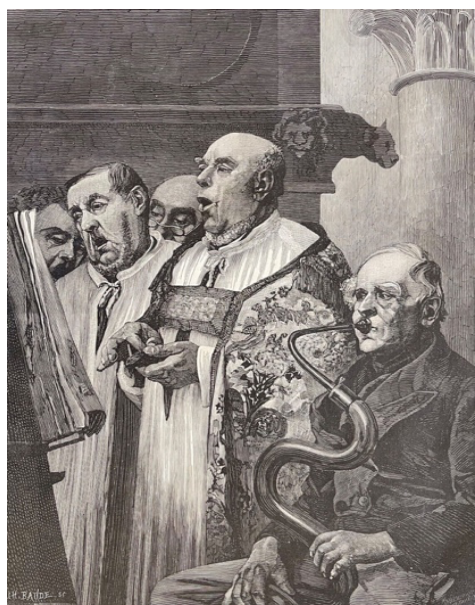
moines sont accueillis par les habitants et ne se rassemblent à l'église abbatiale que pour célébrer les Offices.

Le retour des religieux dans leurs couvents va se faire progressivement à l'occasion d'une politique de détente qui s'installe entre le Saint-Siège et le gouvernement français à partir de 1885, année durant laquelle Léon XIII publie l'encyclique « *Immortale Dei* » qui traite des rapports entre l'Église et les États. Profitant de cette situation pacifiée, les évêques de France demandent alors à Dom Guéranger de prendre contact avec Rome afin de pouvoir s'impliquer dans la restauration du chant grégorien qui doit retrouver sa place dans le travail qu'entend poursuivre le « mouvement liturgique ».



*L'expulsion des religieux
à partir de 1880*

Pour ce qui est de la restauration du rituel romain, le travail à faire était au fond assez simple. Du moins en théorie. Il suffisait de convaincre les évêques diocésains d'abandonner leurs liturgies locales pour les remplacer par celle dont le déroulement détaillé était alors donné par le missel réalisé sur la base des travaux



*Des chantres d'églises au XIXe siècle.
Le plain-chant est accompagné à
l'aide d'un serpent*

du concile de Trente (1545-1563) et approuvé par le pape saint Pie V. Les uns après les autres, les évêques se laisseront convaincre par la nécessité de retrouver une unité liturgique autour du rite romain.

La restauration du chant grégorien va se révéler être un travail de plus grande ampleur. Il faut se souvenir, en effet, qu'au XIXe siècle, les célébrations liturgiques étaient agrémentées de musiques de concerts ou d'opéras plus ou moins frivoles, ce qui avait pour conséquence d'éloigner les fidèles de l'« esprit de la liturgie ». Même les orgues construits à cette époque étaient conçus pour pouvoir remplacer à eux seuls les instruments d'un orchestre. Ils devaient permettre l'interprétation d'œuvres

« mondaines » - et parfois même burlesques -¹⁵ composées pour plaire aux oreilles profanes, quitte à diminuer d'autant le caractère sacré des messes et à contrefaire certaines cérémonies religieuses. Le travail de restauration du chant grégorien pose donc un grand problème car on ne possède plus de livres de chant pouvant servir de références.

Étant donné que l'Abbé de Solesmes ne peut pas entreprendre lui-même un tel travail, il demande à ses moines de se lancer dans la recherche et l'étude des manuscrits médiévaux qui constituent les témoignages écrits les plus anciens de ce chant. Il charge Dom Paul Jausions (1834-1870), de rechercher les sources du chant grégorien avec le concours d'un autre moine, Dom Joseph Pothier (1835-1923).

Les bénédictins se rendent dans différentes bibliothèques à la recherche des manuscrits présentant les premiers systèmes de notations musicales connus. Ces notations sont composées de signes qu'on appellera « neumes ». En comparant les documents qu'ils découvrent, ils remarquent que dans les manuscrits antérieurs au XVI^e siècle, les mélodies grégoriennes sont encore

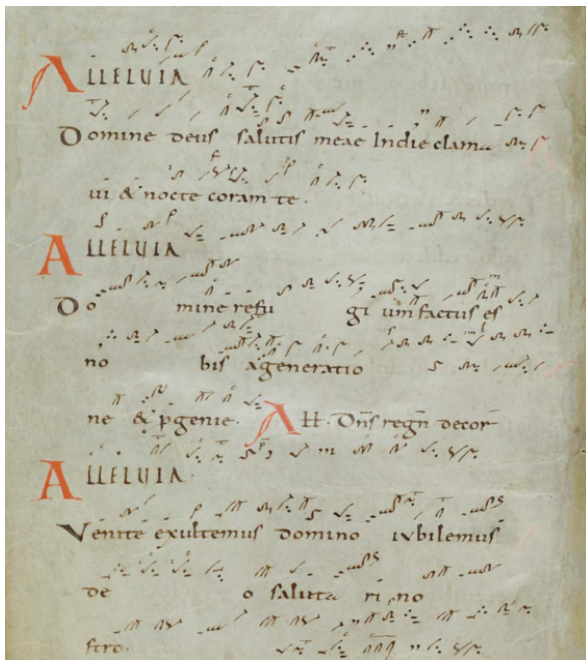


Dom Paul Jausions

globalement conservées même si la façon de les noter ne permet plus de les chanter correctement.

Ce n'est qu'à partir du XVI^e siècle que, sous l'influence de la musique polyphonique de plus en plus savante, les pièces grégoriennes deviennent victimes de toutes sortes d'altérations et de mutilations.

Comme le dira Dom Pothier, on chante alors d'une façon « martelée » et comme le reconnaîtra aussi Dom Guéranger, on ne peut qu'exécuter « une succession lourde et fastidieuse de notes carrées, incapable de suggérer le moindre sentiment ni de dire quoi que ce soit à l'âme. »



*Notation neumatique
(Manuscrit de Saint-Gall - Xe s -)*

¹⁵ Voir le compte-rendu que fait le critique musical d'Ortigue (1802-1866) d'une « Messe de Rossini » (Cité par Dom Jacques-Marie GUILMARD, *Au cœur du chant grégorien*, éd. de Solesmes, 2024.

Les travaux des moines débouchent sur la publication par Dom Pothier, en 1880, d'une étude qui a pour titre « Les mélodies grégoriennes d'après la tradition ». Dans le chapitre II de son ouvrage, Dom Pothier indique le but à atteindre : « Avant tout, ce que nous devons demander à la tradition (...), c'est une leçon correcte et fidèle de nos antiques mélodies, évidemment altérées dans les livres modernes ; il nous faut aussi, avec les notes vraiment grégoriennes, la vraie manière, depuis trop longtemps oubliée, de les interpréter dans la pratique. Ce double programme (...) n'est pas impossible à réaliser. D'une part, la fidélité avec laquelle les mêmes modulations se reproduisent, sans variantes notables dans tous les manuscrits, prouve que ces modulations remontent à une même source et permet de les reconstituer dans leur intégrité primitive avec la certitude la plus entière ; d'autre part, la manière, également partout identique, sinon pour la forme extérieure, du moins pour la signification, dont ces modulations sont notées, montre qu'il existe un mode d'exécution traditionnel, et nous aide à le retrouver sans trop de peine ni de doute. (...) De ce programme, la seconde partie seule doit ici nous occuper directement : pour la première, il suffira d'exposer les principes et les faits qui peuvent aider au résultat ; quant au résultat lui-même, il se trouvera dans les livres de chœur (...) »



*Dom Joseph Pothier
Abbé de Saint-Wandrille
(Seine-Maritime)*

Désormais, la ligne que va suivre Solesmes pour la restauration et l'exécution du chant grégorien est toute tracée. Trois années après la parution des « mélodies grégoriennes », c'est le « *Liber Gradualis* » qui est publié : les fidèles vont avoir à leur disposition la première édition des chants restaurés. En chantant et en écoutant les mélodies grégoriennes - dont la restitution n'est pas encore parfaite bien qu'elle propose un incontestable progrès - on se rend très vite compte que leur rythme est structuré autour des accents des mots latins. La succession des accents engendre « une phrase musicale » qui sublime de façon très naturelle et expressive le sens de la phrase écrite.

On se rend également compte que si les textes sacrés sont déjà eux-mêmes des prières, les mélodies grégoriennes donnent à ces textes une profondeur nouvelle :

les écouter dans le silence¹⁶ qui est leur cadre naturel devient un moyen efficace de s'unir plus intimement à cette prière qui n'est autre que celle de notre Mère-Église.

« *Qui bene cantat bis orat* ». Cette formule attribuée à saint Augustin trouve ici tout son sens : qui chante bien prie deux fois. Attention ! Saint Augustin ne dit pas qu'il suffit de chanter ; il précise qu'il faut « bien » chanter.

Que veut dire « bien chanter » ? Simplement qu'il ne faut chanter, avec toute l'application dont on est capable, que les textes choisis par l'Église pour s'adresser à Dieu. La restauration de la liturgie ne serait donc pas complète si elle ne s'accompagnait pas d'une reviviscence du chant grégorien ; de ce chant tellement lié aux textes sacrés qu'il finit par se fondre harmonieusement dans les rites pour les accompagner. Le « mouvement liturgique » mettra clairement en évidence que dans la liturgie romaine, les rites et le chant sont totalement interdépendants. Négliger l'une de ces composantes de la liturgie revient à altérer le culte réservé à Dieu.

Qui chante bien prie deux fois, dit encore saint Augustin : que signifie prier « deux fois » ? Cela signifie qu'on prie une première fois par l'acte de chanter, et une seconde fois par l'intention de « bien chanter ». Par la survalorisation et l'intériorisation de la prière chantée, le chanteur doit tisser ce lien mystérieux qui unit l'audible à l'indicible.

Le chant grégorien répond parfaitement à cette exigence car il n'est pas une musique qui ne n'est « que » musique ; il n'est pas une musique qui n'existe que pour elle-même et le seul plaisir de l'oreille. Il n'est pas non plus une musique qu'on exécute au cours d'une célébration liturgique « pour faire joli ». Il doit devenir en nous et pour nous la proclamation spontanée et vivante de notre désir de confesser et d'adorer le Dieu vivant présent au cœur de son Église. « *Os, lingua, mens, sensus, vigor confessionem personent...* » chantons-nous à l'Office de Tierce : « Que notre bouche, notre langue, notre esprit, nos sens proclament la foi... »

Le chant grégorien diffère donc radicalement des musiques d'agrément - qu'elles soient instrumentales ou vocales - utilisées pour meubler les célébrations liturgiques et qui, finalement, ne font qu'exacerber des états émotionnels ou traduire une sensiblerie confondue avec une expression de la foi. Le chant

¹⁶ « Nous devons confesser que nous avons tous besoin d'un silence chargé de présence adorée. » Saint JEAN-PAUL II, *op. cit. sup.*

grégorien, greffé sur les paroles sacrées - en premier lieu celles des psaumes et des versets bibliques - a une faculté qui lui est propre : celle de permettre aux fidèles ou aux simples auditeurs de s'associer à une prière dont la convenance, c'est-à-dire le fait de convenir à la juste expression de la foi, est capable de produire des effets mystiques dans les secrets de l'âme qui cherche Dieu.¹⁷

Le but du chant grégorien est donc double : glorifier Dieu et sanctifier les fidèles. C'est là l'essentiel ; c'est là aussi le premier rôle de la liturgie comme le rappelle la prière de l' « *orate fratres* ». Quand ce rôle n'est plus compris ou n'est plus mis au premier plan, alors la prière liturgique progressivement théâtralisée se vide de son sens, perd sa saveur et finit inévitablement par égarer et lasser les fidèles.

À l'occasion du décès de Dom Guéranger, en 1875, Pie IX, pape de 1846 à 1878, rend compte du travail considérable entrepris par le Père Abbé de Solesmes en faveur la restauration de la liturgie romaine et demande qu'à l'avenir, un bénédictin soit toujours associé aux travaux de la Sacrée Congrégation des Rites (aujourd'hui Congrégation pour le Culte divin).

L'œuvre de Dom Guéranger commencera à porter ses fruits lorsque les moines de Solesmes joueront un rôle encore plus important sous le pontificat du pape saint Pie X qui débute après le décès de Léon XIII. Alors qu'il n'est encore qu'un jeune prêtre ordonné en 1858 à l'âge de 23 ans, l'abbé Giuseppe Sarto, le futur pape Pie X, s'intéresse aux travaux des moines de Solesmes : il initie les jeunes de ses paroisses au chant grégorien et crée des chorales. Le but qu'il cherche à atteindre est de faire entrer les fidèles plus profondément dans la liturgie de l'Église, d'augmenter leur dévotion et, finalement, leur permettre de grandir en sainteté.

Plus tard, alors qu'il sera devenu pape, en 1903, il aura cette formule restée célèbre : « Il ne faut pas chanter pendant la messe, mais il faut chanter la messe. »

L'année qui suit son accession au pontificat suprême, Pie X publie un Motu Proprio sur la musique sacrée - « *Tra le sollicitudini* » - et crée une Commission qui, sous la



Saint Pie X (pape de 1903 à 1914)

¹⁷ Dom Jacques HOURLIER, *Entretiens sur la spiritualité du chant grégorien*, éd. de Solesmes.

direction de Dom Pothier, devra travailler à la révision du répertoire grégorien sur la base des travaux des bénédictins de Solesmes. Le programme à respecter est clairement défini : les mélodies grégoriennes devront être restituées dans leur intégrité et leur identité en se fondant sur l'autorité des premiers manuscrits, en tenant compte de la tradition héritée du passé et en s'adaptant aux besoins de la liturgie. Les moines de Solesmes seront chargés de procurer de nouvelles versions des livres de chant. C'est ainsi que le « mouvement liturgique » devient un courant officiel agissant au cœur-même de l'Église.



Dom André Mocquereau

Les travaux de la Commission commencent en 1904, mais quelques désaccords apparaissent au sujet des principes à respecter pour la restauration et l'exécution des mélodies grégoriennes.

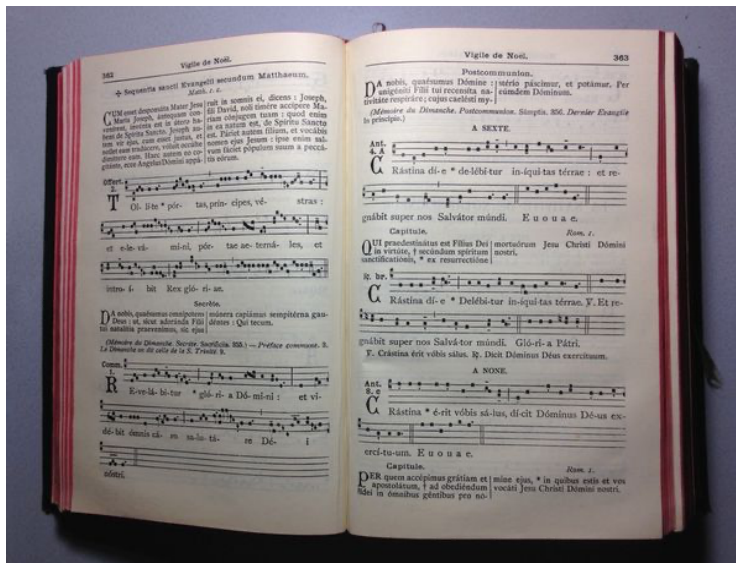
Une controverse d'école porte notamment sur la façon d'interpréter les mélodies grégoriennes restituées : alors que Dom Pothier préconise une interprétation donnant la première place à la parole, Dom Mocquereau prône un chant dans lequel l'importance est donnée aux mélodies retranscrites avec l'ajout de signes rythmiques qui, selon une précision que donne Dom Mocquereau lui-même, ne

doivent pas devenir un carcan.

Le Secrétaire d'État du Vatican tente de mettre tout le monde d'accord en décidant que le « *Liber Gradualis* » de Dom Pothier devra servir de modèle pour la nouvelle édition des livres de chant. C'est ainsi qu'est publiée l'édition vaticane des chants qui, avec l'ajout de signes rythmiques étrangers aux manuscrits anciens (on pense ici à l'épisème vertical et au « point mora »), sera diffusée dans toute l'Église.

Le premier livre qui donne les chants de l'Ordinaire de la messe, le « *Kyriale* », paraît en 1905.

D'autres ouvrages vont suivre dont, en 1908, le « *Graduale Romanum* », contenant les chants du Propre. Alors que la Commission achève ses travaux, Solesmes poursuit les siens et publie le « *Liber Usualis* » qui réunit en un seul volume les chants des messes célébrées tout au long de l'année liturgique ainsi que d'autres chants pour les vêpres du dimanche et de certaines grandes fêtes. C'est le fameux « *Paroissien romain* ». Désormais les fidèles auront à leur disposition un volume facile à utiliser partout et en toutes circonstances. L'ouvrage va connaître un succès considérable.



Le « *Paroissien romain* »
mis à la disposition des fidèles

Comme on l'a déjà vu, Dom Guéranger voyait la liturgie comme une école permettant à l'Église de faire pénétrer en douceur la doctrine de la foi dans le cœur des fidèles.¹⁸ Et l'Abbé de Solesmes ajoutait que chaque baptisé a en lui ce « *sensus fidei* » qui lui permet de goûter la saveur de la liturgie de l'Église dont l'unité doit être préservée¹⁹ et dont le rituel doit se distinguer du goût ou de la sensibilité des célébrants ainsi que des

assemblées. Malheureusement, le « *sensus fidei* » dont parlait Dom Guéranger n'est pas constant : il peut arriver qu'il soit estompé ou affadi pour différentes raisons comme, par exemple, les déficiences d'une catéchèse qui passe sous silence les vérités de la foi ou encore la perte du goût pour la prière et l'adoration. Ce sera le cas durant les années qui feront suite au concile Vatican II.

2. VATICAN II : LA MISE EN ŒUVRE LA LITURGIE RESTAURÉE

À présent, reprenons quelques enseignements de la Constitution « *Sacrosanctum Concilium* » de Vatican II et voyons comment le « mouvement liturgique » et l'œuvre de Dom Guéranger permettent de mieux comprendre et bien mettre en œuvre les véritables orientations conciliaires.

L'objectif de la Constitution sur la liturgie, cette dernière étant qualifiée de « sainte » par le concile, est d'emblée clairement précisé : faire croître la vie chrétienne en veillant à la « restauration » et au progrès de la liturgie. Le mot latin utilisé dans le texte qui fait autorité est « *instauratio* ». Il signifie à la fois « réparation », « reconstruction » et « renouvellement » ; cependant, aucun de ces mots français ne convient dans le cas particulier de la liturgie. On a alors choisi de traduire « *instauratio* » par « réforme » ou « nouveau ». Une nouvelle fois, aucun

¹⁸ Selon une formule attribuée à saint PIE X, « la liturgie est une théologie qui s'apprend à genoux. »

¹⁹ Sans le retour à l'unité liturgique autour du rite romain au XIX^e siècle, la définition dogmatique de l'Immaculée Conception n'aurait pas été possible. En effet, l'argument principal permettant la définition du dogme était d'ordre liturgique, à savoir l'unanimité liturgique de la célébration de l'Immaculée Conception.

de ces termes n'est correct puisque Vatican II n'a rien réformé, rien renouvelé *stricto sensu*. Le mot « élagage » aurait peut-être été plus convenable, mais à condition qu'il soit compris comme le comprennent les horticulteurs qui savent qu'on élague un arbre non pour le faire dépérir mais pour donner plus de vigueur aux branches qui produisent du fruit en supprimer celles qui prennent de la sève dans rien donner.²⁰

Le préambule de la Constitution reprend les grandes idées de Dom Guéranger : « La liturgie qui est à la fois divine et humaine, contribue au plus haut point à ce que les fidèles, en la vivant, expriment et manifestent aux autres le mystère du Christ et la nature authentique de la véritable Église. (...) »

Mais dans la liturgie, ce qui est humain doit être ordonné et soumis au divin ; ce qui est visible à l'invisible ; ce qui relève de l'action à la contemplation et ce qui est présent, à la cité future que nous recherchons. »²¹

Insistant sur l'importance de veiller au caractère éminemment théocentrique du culte divin et reprenant le principe qui avait guidé Dom Guéranger lorsqu'il s'agissait à son époque de remplacer les liturgies néo-gallicanes par la seule liturgie romaine, « *Sacrosanctum Concilium* » enseigne que l'Église peut juger nécessaire de « restaurer » la liturgie avec prudence et toujours dans l'esprit d'une « saine » tradition.²² Que faut-il entendre par « tradition » ? Pour Dom Guéranger qui s'est longuement penché sur l'histoire de l'Église et de la liturgie, la « tradition »²³ ne s'exprime pas à travers des rites contingents reçus d'une époque particulière comme ce fut le cas, par la force des choses, durant plusieurs siècles lorsque les différentes communautés chrétiennes n'avaient pas l'occasion d'avoir des contacts suivis les unes avec les autres. La « tradition » est plutôt dans la

²⁰ « À quoi pouvait ressembler la liturgie en 1918 ? Je tenterai une comparaison, sans doute imparfaite comme toute comparaison, mais qui éclairera mon propos. La liturgie, à ce moment-là, donnait l'apparence d'une fresque parfaitement préservée, mais presque entièrement recouverte de couches successives. Dans le missel que le prêtre utilisait pour célébrer la messe, la liturgie apparaissait telle qu'elle s'était développée depuis les origines, alors que, pour les croyants, elle était en grande partie dissimulée sous une foule de rubriques et de prières privées. Grâce au "Mouvement liturgique", puis de façon plus nette lors du concile Vatican II, la fresque fut dégagée, et pendant un instant, nous restâmes fascinés par la beauté de ses couleurs et de ses motifs. Exposée depuis lors aux conditions climatiques comme à diverses tentatives de restauration ou de reconstruction, la fresque risque toutefois d'être détruite si l'on ne prend rapidement des mesures pour mettre un terme à ces influences nuisibles. Certes il ne s'agit pas de la recouvrir derechef d'une autre couche, mais de susciter un nouveau respect pour tout ce qui la touche, une intelligence renouvelée de son message et de sa réalité, pour éviter que cette redécouverte ne soit le premier pas vers sa perte définitive. » BENOÎT XVI, *Une introduction à l'esprit de la liturgie*, éd. en allemand, Herder, Freiburg, 2000.

²¹ Const. *Sacrosanctum Concilium* (SC), n.2.

²² « On ne fera des innovations que si l'utilité de l'Église les exige vraiment et certainement et après s'être bien assuré que les formes nouvelles sortent des formes déjà existantes par un développement en quelque sorte organique. » SC, n.23.

²³ Cf. SC, n.4.

célébration de la foi établie sur les bases solides héritées de la longue histoire de l'Église. Autrement dit, l'amour de la « tradition » au sens catholique du terme, ne devrait jamais conduire à faire du sur-place ou, à l'inverse, à revendiquer un certain « pluralisme dispersif », mais plutôt conduire, si nécessaire, à employer les moyens légitimes permettant de rassembler le peuple de Dieu pour lui permettre d'avancer vers l'avenir sans rien ignorer du passé ni rien rejeter de son patrimoine sacré.

Un autre point important mérite d'être abordé : c'est celui qui touche à la participation des fidèles à la liturgie. Dans le cadre du « mouvement liturgique », Dom Guéranger entendait restaurer la liturgie de sorte que les fidèles puissent s'y « associer » pleinement, c'est-à-dire se sentir partie prenante de ce qui se déroule à l'autel. À son époque, on s'associait à la liturgie en y assistant le plus pieusement possible et, là où l'on pouvait, en participant aux chants de l'Ordinaire de la messe²⁴ avec le soutien de chantres ou de chorales paroissiales. Vatican II va reprendre cette question de la participation : « La participation pleine et active de tout le peuple - dit la Constitution « *Sacrosanctum Concilium* » - est ce qu'on doit viser de toutes ses forces dans la « restauration » et la mise en valeur de la liturgie. »²⁵

Deux points méritent d'être soulignés :

- premièrement, le texte conciliaire ne parle pas de « participation active ». L'expression qu'il utilise est « *participatio actiosa* » et non « *participatio activa* ».



*Une messe à Solesmes : la procession d'entrée.
Le soin porté à la liturgie et une expression de la grande
tradition ecclésiale redécouverte
par Dom Guéranger.*

La participation à la célébration des mystères du Christ qui nous est demandée est donc une manière d'être, qui a sa source dans la foi vécue intérieurement ; elle ne doit jamais apparaître comme un « activisme » à propos duquel le pape François dit, dans « *Traditionis custodes* », qu'il mène à des « dérèglement » du culte liturgique.

- deuxièmement, le texte conciliaire insiste sur la

²⁴ L'Ordinaire (Kyrie, Gloria, Credo, Sanctus, Agnus Dei) n'était alors plus chanté en grégorien mais en plain-chant (par exemple, les « messes royales » de Henri Du Mont.)

²⁵ Cf. SC, 11 ; 14.

nécessaire « valorisation » de la liturgie. Autrement dit, on ne peut pas demander à des fidèles de participer à des liturgies qui leur apparaissent « dévalorisées » c'est-à-dire mutilées, déformées... Il faut veiller à toujours leur présenter la liturgie dans toute sa magnificence et sa justesse, en écartant tout ce qui risquerait de la banaliser, de l'instrumentaliser, de l'alourdir par des tons ou des gestes affectés, ou encore de l'enlaidir de quelque façon que ce soit.²⁶

Vatican II va encore plus loin en déclarant qu'« il n'y a aucun espoir d'obtenir la participation des fidèles si d'abord les pasteurs eux-mêmes ne sont pas profondément imprégnés de l'esprit et de la vertu de la liturgie et ne deviennent pas capables de l'enseigner. Il est donc absolument nécessaire qu'on pourvoie en premier lieu à une solide formation théologique, historique et pastorale des prêtres qui devront se souvenir qu'ils ne sont pas autorisés à ajouter, enlever ou changer quoi que ce soit dans la liturgie. »²⁷

Quant à la « Présentation générale du Missel romain » qui indique les règles à respecter impérativement pour les célébrations eucharistiques, elle rappelle aux ministres ordonnés qu'ils devront toujours faire passer les prescriptions de l'Église avant leurs goûts personnels.²⁸

Si l'on se réfère de nouveau à la pensée de Dom Guéranger, on constate aussi que les acteurs du « mouvement liturgique » établissent un lien très étroit entre composantes essentielles de la liturgie : le respect du rite reçu de l'Église, la pratique du chant grégorien et la participation des fidèles. Ces trois composantes ne sauraient être dissociés sous peine de transformer les célébrations en « coquilles vides ». Or, au moment du concile Vatican II, les livres de chant ne sont pas tous publiés et les travaux conduisant à une restitution fidèle des mélodies grégoriennes ne sont pas achevés. Voilà pourquoi après avoir énoncé que la « l'Église reconnaît dans le chant grégorien le chant propre de la liturgie romaine [...] qui, dans les actions liturgiques, « doit »²⁹ occuper la première place »³⁰, la Constitution « *Sacrosanctum Concilium* » poursuit : « On achèvera l'édition typique des livres de chant grégorien. Bien plus, on procurera une édition critique des livres déjà édités postérieurement à la restauration de saint Pie X. Il conviendra

²⁶ « L'Église se tient avec la liturgie ou tombe avec la liturgie. Par conséquent, la célébration "correcte" de la liturgie sacrée est au centre de tout renouveau de l'Église. » Joseph RATZINGER / BENOÎT XVI.

²⁷ Cf. SC, n.14.

²⁸ La liturgie a sa source dans les Écritures, a une dimension ecclésiale et cosmique, et doit exprimer l'eschatologie.

²⁹ L'utilisation d'un impératif montre que l'usage du chant grégorien n'est pas *ad libitum*, au libre choix d'un célébrant ou d'un maître de chœur : il participe à l'intégrité du rite.

³⁰ Cf. SC, n.112.

aussi que l'on procure une édition contenant des mélodies plus simples à l'usage des petites églises. On veillera à ce que les fidèles puissent aussi dire ou chanter ensemble, en langue latine, les parties de l'Ordinaire de la messe qui leur reviennent. »³¹

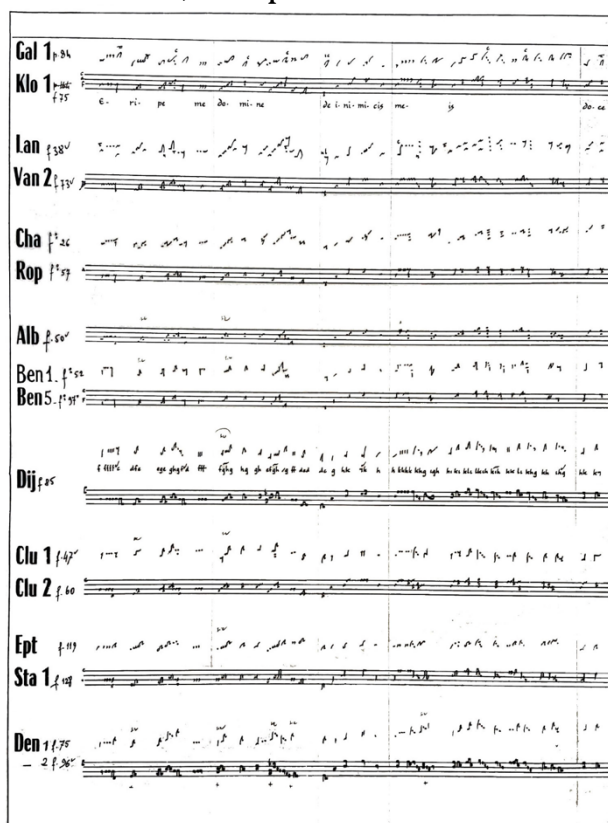


Dom Cardine présente le nouveau « Graduel triplex » au pape Jean-Paul II

notation carrée qui permet de déchiffrer les différentes pièces, les neumes de Laon, de Saint-Gall ou d'Einsiedeln (env. Xe siècle.) Par leurs précisions, ces graphies permettent aux maîtres de chœurs de mieux connaître la valeur de certaines notes et de retrouver, grâce au principe de la « coupure neumatique », un phrasé plus conforme aux règles originelles de l'interprétation du répertoire grégorien.³²

En respectant sa juste interprétation, le grégorien apparaît très clairement comme le chant constitutif du rite : il n'est pas une musique qu'on interprète au cours des célébrations « pour faire joli » ou pour satisfaire les goûts musicaux de certains fidèles ; il doit occuper la place

Dans la ligne de ce qu'a demandé Vatican II, le travail se poursuit. Sur la base des recherches faites sous l'égide de Dom Eugène Cardine (1905-1988), on redécouvre le « rythme grégorien », c'est-à-dire la façon de chanter en respectant les cellules musicales qui structurent les différentes pièces. On aboutira, en 1979, à la publication du « Graduel triplex », un ouvrage qui reprend le « Graduel romain » de 1974 en donnant, de part et d'autre de la



Étude comparative des différentes écritures neumatiques (Paléographie de Solesmes)

³¹ Cf. SC, n.117.

³² Dom Jacques-Marie GUILMARD, *Le rythme du chant grégorien ; Au cœur du chant grégorien*, éd. de Solesmes.

principale, ce qui signifie qu'il doit être le premier choix pour les chants devant être exécutés dans nos actions liturgiques.

En effet, comme l'avait parfaitement saisi Dom Guéranger, la liturgie romaine - conçue pour être intégralement chantée - et le chant grégorien sont si étroitement liés que lorsqu'on dissocie l'une de l'autre, on aboutit inévitablement à des célébrations atrophiées, incomplètes, appauvries. La restauration de la liturgie qui avait commencé avec la restauration de l'Ordre bénédictin à Solesmes se poursuit donc avec Vatican II qui demande de corriger les livres de chant dont on dispose afin qu'ils correspondent aux spécificités du rite romain dégagé des badigeons qui l'avaient surchargé au cours des siècles et puissent ainsi s'accorder aux étapes permettant d'avancer dans l'année liturgique.

Les bénédictins de Solesmes sont donc chargés de la publication d'une nouvelle version du « *Graduale Romanum* ». Elle est paraît en 1974 et reprend en grande partie les chants proposés dans l'édition précédente.³³

Cependant, le XXe siècle voit apparaître un certain nombre de difficultés : pendant que la restauration de la liturgie romaine se poursuit, dans le monde entier on abandonne la pratique du chant grégorien. Conscient du problème, le pape saint Paul VI se sent poussé à publier, en 1974, un fascicule contenant des pièces grégoriennes faciles et familières ; il demande qu'au moins - au moins ! - celles-ci soient conservées et enseignées aux fidèles. Il envoie ce fascicule à tous les évêques en leur demandant de promouvoir l'étude et la pratique du chant grégorien. Malheureusement son appel ne sera pas suivi d'effets.

Il faut toutefois reconnaître que la perte d'intérêt pour le chant grégorien est associée à plusieurs phénomènes. On en retiendra deux : d'abord, on constate une entreprise de déconstruction de la liturgie que reconnaît et déplore saint Paul VI dès les lendemains de Vatican II. Le culte divin est presque partout remplacé par des célébrations illégitimes et expérimentales « à la limite du supportable », dira Benoît XVI. Ensuite, l'emploi systématique des langues courantes dans la liturgie³⁴ conduit à supprimer les chœurs grégoriens et à limiter drastiquement les Offices célébrés en latin en prétextant que les fidèles ne comprennent plus cette « langue morte ». Pourtant, la « Présentation Générale du Missel Romain » rappelle qu'« il

³³ Pour Dom Guéranger, le chant grégorien exprime l'ardeur des sentiments que l'Esprit Saint produit dans l'Église.

³⁴ Congrégation pour le Culte divin, *De l'usage des langues vernaculaires dans l'édition des livres de la liturgie romaine*, Rome.

n'est aucun catholique qui puisse nier que le rite accompli en langue latine est légitime et efficace... »³⁵ Ce qui laisse clairement entendre qu'une liturgie célébrée en latin n'a pas besoin d'être expliquée ou traduite pour produire des fruits dans les âmes.

Cette situation défavorable à la liturgie n'était prévue ni par le « mouvement liturgique » ni par le concile Vatican II. Le concile, en effet, a coïncidé avec une crise de civilisation qui a vu triompher une sorte d'anarchie libertaire³⁶ dont les conséquences se font encore sentir au cœur même de l'Église. Donnons trois exemples - parmi d'autres - de ces conséquences :

Premièrement, le fait qu'à longueur de messes, on détourne l'attention des fidèles de la liturgie : l'important n'est plus ce qui se déroule à l'autel mais plutôt ce que fait la personne chargée de l' « animation liturgique » ou encore le programme musical composé de cantiques dont les mélodies et les paroles n'ont de rapport ni avec le moment de la célébration (entrée, offertoire, communion...) ni avec les textes sacrés.

Deuxièmement, le fait que dans de nombreuses messes, le silence semble faire peur aux fidèles... et souvent même au célébrant. Le rite sacré est alors parasité par une inflation de paroles et de commentaires qui pousse certains pratiquants à préférer la liturgie d'avant Vatican II qu'ils trouvent moins désacralisée, moins bavarde, moins déconcertante et par conséquent plus apte à favoriser le recueillement, l'adoration et la contemplation.

Troisièmement, le fait - et c'est sûrement ce qui est le plus inquiétant et le plus dramatique - que les célébrations ne transmettent plus rien. D'une messe à l'autre, en effet, tout est oublié en raison de l'infinie variété des façons éphémères de célébrer. On inocule ainsi aux fidèles une sorte d' « Alzheimer liturgique » qui leur fait oublier que, comme l'avait souligné Benoît XVI, la liturgie n'est pas faite d'innovation permanentes mais de stabilité et de répétitions solennelles. Et le pape Ratzinger allait même jusqu'à affirmer que la reconstruction permanente de la liturgie, messe après messe, par des fidèles (clercs ou laïcs) n'ayant aucun mandat de l'Église pour modifier les rites et les prières, procède de l'idéologie marxiste selon laquelle rien ne doit être permanent.

Ce qui n'est plus répété à des moments précis finit rapidement par être oublié : oubliées les mélodies de l'Ordinaire qui coloraient une période spécifique de

³⁵ PGMR, n.12.

³⁶ Cf. *Documents épiscopats*, n°11, juillet 1993.

l'année liturgique : l'avent, le carême, le temps pascal, le temps ordinaire... Oubliées les mélodies qui donnaient un cadre sonore à certaines célébrations : celles de la messe des défunts, celles des fêtes de la Sainte Vierge, celles des Saluts du Saint Sacrement... Comme le faisait remarquer un paroissien, du 1^{er} dimanche de l'Avent au dimanche du Christ-Roi, toutes les messes finissent par se ressembler, y compris les messes de mariages ou de funérailles ; seuls changent les chants et les gadgets qu'on y introduit en imaginant rendre les célébrations plus attractives.³⁷

Aujourd'hui, le « mouvement liturgique » semble marquer le pas : la liturgie romaine, dont la forme a été redécouverte à la suite d'un processus qui a commencé avec Dom Guéranger et s'est poursuivi avec Vatican II, se présente sous d'innombrables variantes sursaturées de mauvaises pratiques qu'il faudrait corriger - qu'il faut « extirper » disait le pape saint Jean-Paul II³⁸ - quand bien même elles ne choquent plus les fidèles tellement ils s'y sont habitués. On songe ici à « la réforme de la réforme » que Benoît XVI demandait de mettre en œuvre pour que le Concile puisse être appliqué et porter des fruits.³⁹

Quant à la liturgie chantée en grégorien dans les paroisses, elle n'est même plus un projet : les airs les plus variés ont été introduits dans les célébrations comme pour distraire et égarer les fidèles avec, pour conséquence dramatique, leur faire perdre l'art de la prière et faire tomber dans l'oubli le patrimoine « liturgico-musical » séculaire de l'Église.

Le pape Benoît XVI souhaitait relancer le « mouvement liturgique » quand il avait demandé que le chant grégorien soit estimé et employé comme chant propre de la liturgie romaine et quand il avait également demandé que les futurs prêtres soient capables de chanter la messe en latin sur la base des mélodies grégoriennes.⁴⁰ Remettre le « mouvement liturgique » sur les rails est une tâche qui incombe incontestablement aux évêques diocésains : c'est à eux de prendre des initiatives allant dans ce sens puisqu'ils sont les gardiens de toute la vie liturgique de l'Église qui leur est confiée.⁴¹ C'est à eux de montrer, en présidant des célébrations aussi parfaites et soignées que possible, comment il convient que la liturgie soit mise en œuvre dans toutes les paroisses de leurs diocèses respectifs.

³⁷ Denis CROUAN, *La liturgie confisquée*, éd. Téqui ; *La grande rupture*, éd. Librim Concept.

³⁸ Lettre *Vicesimus quintus annus* (1988.)

³⁹ *Motu proprio Summorum Pontificum*.

⁴⁰ BENOÎT XVI, Exhortation *Sacramentum caritatis*, n. 62.

⁴¹ Cf. Vatican II, Décret *Christus Dominus*, n. 15 ; Constitution *Sacrosanctum Concilium*, n. 41 ; Code de Droit Canonique, c. 387.

Il est donc devenu urgent de relancer dans l'Église le mouvement initié par Dom Guéranger en vue de faire de la liturgie la source et le sommet de la vie de l'Église. Quant aux mélodies grégoriennes qui font corps avec la liturgie et en sont l'expression accomplie, elles doivent à nouveau résonner au cours des messes dominicales des paroisses du monde entier : c'est en les écoutant dans le recueillement et en apprenant à chanter celles qui composent l'Ordinaire que les fidèles permettront à Dieu d'entrer plus profondément dans leur vie intérieure.⁴² Le chant authentiquement liturgique a joué un rôle de premier ordre dans le processus de conversion de nombreux peuples au christianisme et à la civilisation



Une messe dominicale dans une paroisse rurale. La célébration « versus orientem » respecte la liturgie restaurée à la suite de Vatican II dans le sillage du « mouvement liturgique » lancé par Dom Guéranger.

et c'est en partie grâce à lui que saint Augustin avait décidé de devenir chrétien. Quant au « mouvement liturgique » qui, après 1789, a su mettre un terme à la sécularisation voulue par la Révolution française, il a été un moyen de rétablir les valeurs chrétiennes dans nos sociétés. À notre époque où la sécularisation de la société ne se limite pas à l'échelle nationale mais s'étend à des continents entiers, il faut un profond renouveau spirituel pour échapper au matérialisme et à l'hédonisme qui privent l'homme de l'Essentiel. Un tel renouveau ne peut être obtenu que par la régénération de la vie liturgique dans les paroisses et en faisant de nos familles des « petites Églises domestiques » où les fruits reçus de la liturgie pourront germer en douceur dans les âmes des générations futures. Les jeunes générations de catholiques sont en effet attirées par les

célébrations soignées et dignes : évitons de les priver de ce à quoi ils ont droit et à quoi ils aspirent.

Vivre l'année liturgique au rythme des rites sacrés associés au chant grégorien nous aide à mieux saisir l'expression des vérités de notre foi, en sorte que la clarté des mystères chrétiens devienne progressivement si vive que les esprits et les cœurs puissent en être inondés.

⁴² Denis CROUAN, *La messe en latin et en grégorien ; La liturgie romaine : histoire et repères pour aujourd'hui*, éd. Téqui.

Si donc nous voulons être et demeurer catholiques, nous devons renoncer à ce qui vient de nous et adopter tout ce qui vient de l'Église.⁴³ Tel aura été le mot d'ordre de Dom Guéranger. Adopter en confiance tout ce qui nous est donné par l'Église : c'est à cette seule condition que nous pourrions goûter la joie intérieure communiquée par la liturgie quand, comme le voulaient les artisans du « mouvement liturgique », elle apparaît véritablement comme une préfiguration attirante de la liturgie célébrée de toute éternité dans la Jérusalem céleste.



*L'abbaye Saint-Pierre de Solesmes
(juillet 2024)*

⁴³ Dom MOCQUEREAU, *Monographies grégoriennes*, Revue grégorienne n. 1 & 2, 1955 (Solesmes)